

APPEL À PROPOSITIONS
EVALUATION DE L'EDEC PASS INDUSTRIES
2018-2021

Publication

Le 06 décembre 2021

Proposition à retourner impérativement pour

10 janvier 2022 à 17:00 (heure de Paris)

Sous la forme d'un exemplaire,

par courrier électronique à OPCO 2i et OCAPIAT aux adresses suivantes :

A l'attention de Nathalie LUCAS et Asma SNOUSSI

nathalie.lucas@ocapiat.fr et a.snoussi@opco2i.fr



Pour permettre aux cabinets candidats de faire valoir leurs compétences et de nous apporter une réelle contribution, ce cahier des charges présente les contextes, objectifs et principes directeurs de l'étude envisagée sans entrer dans un niveau de détail qui nous priverait de leurs apports.

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1. Pouvoirs adjudicateurs :

Les pouvoirs adjudicateurs sont OPCO 2I et OCAPIAT.

La présentation détaillée des deux OPCO est accessible sur leurs sites respectifs <https://www.opco2i.fr/> et <https://www.ocapiat.fr/>.

1.2. Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 1° du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

S'agissant d'OCAPIAT, cette consultation est passée dans le cadre des marchés inférieurs à 40 000€.

1.3. Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à :

- nathalie.lucas@ocapiat.fr
- a.snoussi@opco2i.fr

1.4. Date limite de réception des offres :

Le 10/01/2022 à 17h.

1.5. Date d'audition/ négociation :

19/01/2022, sous réserve du maintien de la date du comité de pilotage dans le cadre de la crise sanitaire actuelle

Deux personnes au maximum par structure candidate présentes en audition.

Les pouvoirs adjudicateurs se réservent la possibilité d'avoir recours à la négociation ou d'attribuer le marché sans négociation.

1.6. Référents pour les renseignements complémentaires :



Les demandes sont à formuler en même temps aux deux référents (nathalie.lucas@ocapiat.fr et a.snoussi@opco2i.fr). Les questions-réponses feront l'objet d'une synthèse envoyée à tous les soumissionnaires s'étant fait connaître.

1.7. Format de la réponse attendue :

- L'offre sera rédigée en français ;
- Une présentation générale du prestataire et de son champ d'activité ;
- La méthodologie détaillée pour réaliser cette évaluation ;
- Une proposition de calendrier de réalisation des travaux, intégrant une adaptation selon le calendrier des instances du comité de pilotage EDEC ;
- Un budget indiquant le nombre de jours prévus par étapes, les prix unitaires pratiqués (homme/jour) ;
- Une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;
- Présentation de l'équipe projet décrivant le rôle clair et précis de chacun des membres pour l'étude demandée, joindre les CV des consultants.

Présentée synthétiquement, cette réponse ne devra pas excéder vingt pages.

Les détails sont exposés au point 1.8.

1.8. Contenu des offres

L'offre du candidat sera restituée en TROIS NOTES DISTINCTES :

- UNE OFFRE TECHNIQUE présentant la proposition d'intervention du prestataire, composée des différents chapitres ci-dessous,
- UNE SYNTHÈSE de l'offre technique,
- UNE OFFRE FINANCIÈRE détaillée de chaque phase du projet.

1.8.1 L'offre technique

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées.

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation



Le prestataire reformule sa propre vision des enjeux et du contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou de suggérer des compléments sur demande du Comité technique.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

L'offre devra également comporter :

- des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'appui technique et des questions propres à chaque étape ;
- des précisions sur les livrables envisagés pour chaque étape ;
- une proposition d'organisation dans le temps des travaux.

Chapitre 4 : Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- nom et rôle de chaque intervenant ;
- responsabilités de chaque intervenant ;
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment : le profil et l'expérience, les références de missions comparables, l'ancienneté dans la structure.

La présentation de l'équipe d'intervention devra permettre d'évaluer ses compétences et son expérience sur ce type de travaux, ainsi que celles des éventuels sous-traitants.

Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment.

Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension du prestataire sur les secteurs concernés.

1.8.2 Synthèse de l'offre technique

Cette synthèse a pour objet d'avoir une lecture transversale de la proposition commerciale. Elle pourra être remise sous forme de présentation PowerPoint. Les informations seront structurées de la manière suivante :

Le cabinet

- Localisation : Adresse, tél.
- Profil : Domaines d'intervention



- Effectifs : Nombre de salariés
- Équipe projet : Nombre de personnes impliquées et profils (domaines d'intervention, expertise, expérience)

Les références

- Sur des projets similaires : Titre étude, objet et commanditaire
- Sur le secteur ou la filière : Titre étude, objet et commanditaire

Le déroulement de la prestation

- Objet : cahier des charges
- Méthode : Synthèse de l'approche proposée
- Nombre de jours / consultant : Nombre consultants, missions et nombre de jours
- Livrables : Liste des livrables et format
- Planning prévisionnel

1.8.3 L'offre financière

Le prestataire présentera de manière très précise le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix unitaires pratiqués (en Euros HT et TTC) et les frais liés à la mission (déplacements, administratif ...).

L'offre financière sera déclinée en 2 devis : **l'un destiné à OPCO 2i pour 75% du montant total, l'autre destiné à OCAPIAT pour 25% du montant total.**



2. CAHIER DES CHARGES

2.1. Présentation de l'Accord Cadre

2.2.

2.2.1. Le contexte de l'Accord Cadre

Les transformations profondes que connaît notre économie impliquent des conséquences sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations du travail.

La France connaît un cycle de mutations économiques qui induit des transformations importantes. A cette période de recomposition économique s'ajoute, sous l'effet des évolutions technologiques, une modification profonde des conditions d'exercice des métiers.

La transition numérique et la transition environnementale, deux enjeux majeurs pour l'entreprise, influencent fortement à la fois l'activité, les métiers et les besoins en compétences. Enfin, le changement inédit dans la relation au travail et au salariat implique un essor des mobilités professionnelles au même titre qu'un développement accru des nouvelles formes d'emploi. La rapidité des transformations interroge à la fois les besoins en compétences mais aussi la place du diplôme et plus généralement des certifications professionnelles, dans un contexte où la formation initiale reste la référence absolue pour le choix et la construction de l'ensemble de sa carrière professionnelle et fait du diplôme un incontournable pour l'insertion professionnelle. Au regard de l'ensemble de ce contexte, il est primordial de renforcer l'effort de prospective afin de disposer d'une lecture plus fine des évolutions des métiers et des compétences. Ces études devront permettre d'identifier les passerelles et évolutions de compétences par une décomposition efficace des métiers. L'ensemble de ces actions devra de toute évidence mobiliser les représentants des filières économiques (branches et entreprises) afin d'anticiper et accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Cet accord-cadre fait suite à la proposition d'OPCA DEFI, d'OPCAIM, OPCALIM et OPCA 3+ au titre des branches qu'ils représentent, en réponse à l'appel à projet « soutien aux démarches prospectives compétences » lancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences 2018-2022, témoignant ainsi de sa volonté de s'engager sur des sujets emplois compétences. L'Etat par l'intermédiaire de ce dispositif souhaite s'engager en faveur d'une formation professionnelle en phase avec les nouveaux enjeux produits par le contexte de mutations accélérée de notre économie. Dans ce sens, le PIC, fort d'un investissement de près de 15 milliards d'euros, s'inscrit dans une démarche avec trois objectifs : favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, développer des outils plus performants et innovants, déployer une nouvelle plateforme du Compte personnel de formation (CPF).

Dans un contexte où les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire les référentiels de formation et où les attentes des employeurs changent de nature, l'approche par les compétences doit permettre aux jeunes et à la population active, de mieux s'orienter et de développer des compétences. Cette approche doit également permettre de répondre aux besoins des entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter à travers une offre d'emploi plus flexible.

L'État a un rôle central à jouer, dans un rôle d'impulsion mais il n'est pas seul : les branches et les entreprises ont un rôle majeur.



Depuis plusieurs mois, les entreprises des secteurs industriels confirment une dynamique de croissance avec une reprise des recrutements. Cette situation positive, se heurte néanmoins à de nouvelles problématiques emploi dans les territoires. Elle conduit ainsi les acteurs à chercher des solutions collaboratives pour traiter efficacement les questions inhérentes aux nouveaux cycles de GPEC, plus courts, et pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.

Malgré la croissance confirmée des secteurs industriels et l'effort constant des branches professionnelles pour valoriser les métiers en particulier les métiers en tension, on constate un déficit d'attractivité et des difficultés de recrutements.

Cette situation, conjuguée à la problématique conjoncturelle du renouvellement démographique et des perspectives de départs massifs à la retraite, requiert des plans d'actions bâtis dans une logique mixte, c'est-à-dire à la fois de retour à l'emploi et de management des transferts des compétences, mais également dans une approche intra/intersectoriels.

Les mutations technologiques, numériques, économiques et environnementales viennent en outre renforcer les enjeux d'évolution des compétences pour accompagner une nouvelle organisation de travail dans les entreprises. Les parcours de formation doivent proposer des référentiels de compétences souples et évolutifs.

Les modalités pédagogiques doivent également permettre de concilier le temps disponible pour la formation avec le besoin immédiat de l'entreprise et le rythme soutenu de production inhérent à la croissance.

L'Etat par l'intermédiaire de ce dispositif souhaite s'engager en faveur d'une formation professionnelle en phase avec les nouveaux enjeux produits par le contexte de mutations accélérée de notre économie.

L'État a un rôle central à jouer, dans un rôle d'impulsion mais il n'est pas seul : les branches et les entreprises ont un rôle majeur.

Le 19 octobre 2020, un avenant à l'accord cadre a été signé pour prendre acte du changement d'organismes relais :

- Les OPCA OPCA 3+, OPCA DEFI et OPCAIM sont désormais remplacés par l'OPCO 2i ;
- L'OPCA OPCALIM est désormais remplacé par l'OPCO OCAPIAT.

2.2.2. Le champ d'application de l'Accord

L'accord concerne l'ensemble des entreprises et des salariés des branches professionnelles réunies au sein de l'OPCO 2i (regroupant historiquement les branches professionnelles de l'ex OPCA DEFI, de l'ex OPCAIM, et de l'ex OPCA 3+); ainsi que les entreprises et les salariés des branches professionnelles de l'ANIA et de La Coopération Agricole (relevant d'OCAPIAT).

L'objectif est d'encourager une démarche conjointe avec des axes de travail partagés, des actions communes à l'ensemble des branches tout en veillant à accompagner les spécificités de certains secteurs.

2.2.2.1. Les partenaires

Cet accord est animé et suivi par un comité de pilotage national, composé de :



- La DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) ;
- Des organisations d'employeurs et de salariés représentatives des branches relevant d'OPCO2i, de l'ANIA et de La Coopération Agricole, et signataires du présent accord
- De l'OPCO 2i, OPCO des branches professionnelles concernées et un des organismes relais de cet accord
- D'OCAPIAT, OPCO des fédérations professionnelles ANIA et La Coopération Agricole, et un des deux organismes relais de l'accord.

Le comité de pilotage national a pour mission d'impulser, d'orienter, d'animer et de piloter les actions prévues par l'accord cadre.

En tant qu'organismes relais, OPCO 2i et OCAPIAT sont mandatés par l'Etat et les partenaires sociaux des secteurs concernés pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord cadre, en assurer le suivi. Ils assurent par ailleurs le portage administratif et financier de l'accord.

2.2.2.2. Objectifs de l'accord cadre

Au regard des enjeux de mutations sur l'emploi et les compétences, les priorités fixées conjointement par l'Etat et les partenaires sociaux des branches professionnelles concernées sont déclinées en trois axes d'intervention.

Axe 1 : Modélisation de l'expérimentation territoriale en cours dans les Hauts de France

Objectifs :

Sur la base du projet mené dans les Hauts de France avec les branches de l'alimentaire et de la métallurgie - qui vise à analyser les métiers en tension et les pratiques RH afin de développer des parcours d'emploi interindustries – la démarche vise dans un premier temps à reprendre et à répliquer les principes et objectifs du projet. En effet, l'expérience montre que le déploiement d'actions communes permet de traiter plus efficacement le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Dans un second temps, la démarche doit permettre de dégager les compétences transverses pour définir un socle et construire des certifications communes. L'objectif final est de favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés avec l'appui des acteurs sur le terrain (Pôle emploi, agences d'intérim...).

Actions :

- S'appuyer sur l'expérimentation en cours dans les Hauts de France,
- Capitaliser, partager et communiquer autour du projet,
- Adapter l'ingénierie selon les zones d'emploi et les métiers puis l'élargir à d'autres secteurs industriels et à d'autres régions.

Axe 2 : GPEC sectorielle et territoriale

Objectifs :

L'objectif est d'analyser et d'identifier les besoins en compétences à court et moyen termes à l'aide d'une GPEC sectorielle et territoriale.



Actions :

- S'appuyer sur les outils existants (data emploi) et les expertises (Observatoires),
- Réaliser des diagnostics prospectifs, transverses et opérationnels dans les territoires,
- Réaliser une cartographie de l'offre de formation disponible au national et dans les territoires.

Axe 3 : Repérer et définir les métiers en tension

Objectifs :

L'objectif est de prioriser et de cibler les principaux métiers en tensions communs aux différents secteurs industriels (conducteurs de ligne, métier de la production et de la fabrication, maintenance...) qui peuvent entraîner des concurrences entre entreprises pour le recrutement.

Actions :

- Réaliser une étude pour objectiver les raisons expliquant pourquoi certains métiers sont en tension et trouver des solutions communes et opérationnelles ;
- Mutualiser, communiquer et partager des informations communes et intersectorielles sur l'offre de certification pour l'optimiser.

Axe 4 : Construire les parcours de formation

Objectifs :

L'objectif est la construction de parcours de formation « industriels » transversaux.

Actions :

- Elaborer les référentiels de compétences, croiser avec l'offre de certification disponible, sélectionner les certifications existantes ou à créer (ingénierie de compétences/ certifications), explorer les logiques de CQPI et de blocs de compétences.

Axe 5 : Identifier et former les salariés candidats

Objectifs :

L'objectif est de permettre au salarié ou au demandeur d'emploi d'accéder à une certification et de favoriser la mobilité professionnelle intersectorielle en renforçant l'employabilité des salariés et en sécurisant les parcours professionnels. L'action participe également à rendre les métiers plus attractifs avec des perspectives de débouchés multiples et intersectoriels.

Afin de faciliter l'appropriation de la démarche, des outils seront construits et proposer pour la mise en œuvre par les acteurs, la promotion de la démarche et la communication sur le projet.



Actions :

- Identifier les salariés candidats,
- Leur proposer un parcours de formation ou d'intégration sur le modèle de la POE pour préparer une mobilité ou une reconversion,
- Individualiser et personnaliser la formation pour chaque candidat par la valorisation de leurs acquis, la formation en situation de travail via un outil digital.

Axe 6 : Evaluer

Objectifs :

Il s'agit de mesurer l'efficacité des actions nationales et territoriales pour chaque étape des projets, en termes de méthodologie, de partenariats, dans un objectif de formation, d'emploi ou de retour à l'emploi et d'insertion des publics cibles.

Actions :

- Lancer une évaluation des actions de l'EDEC réalisée par un prestataire externe avec mesure de la satisfaction des bénéficiaires et proposition d'amélioration.

L'ensemble des productions et outils sont destinés à être partagés et mutualisés entre branches et avec le ministère du travail. Ils seront partagés avec les différentes parties prenantes du plan d'investissement dans les compétences.

A titre indicatif, les données quantitatives clés au 18/11/2021 sont les suivantes :

- 27 bassins d'emplois dans 7 régions ont participé au déploiement de la démarche PASS Industries.
- 301 entreprises ont participé
- 421 acteurs de l'emploi et de la formation ont été mobilisés
- 78 demandeurs d'emploi ont été formés
- Une quinzaine de prestataires
- Une centaine d'actions

Les données qualitatives et livrables fournis par le créateur de la démarche sont à date :

Présentation de la démarche	Texte de présentation générale Schéma des étapes de la démarche Schéma Puzzle des leviers d'action Tableau des temps de mise en œuvre
Guide méthodologique partie 1	Comment mener chacune des étapes (Pages avec le même format). Constitution du Cotech et animation Réalisation de l'étude flash Organisation du premier atelier entreprises Animation de l'atelier N°1 entreprises Animation atelier N°2 acteurs



	Animation atelier N°3 entreprises acteurs	
Guide méthodologique partie 2	<p>les outils développés dans le cadre de PASS INDUSTRIES (Comment je m'y prend pour mett</p> <ul style="list-style-type: none"> - pack manager(Intégration - marque employeur - recrutement 2.0) - trèfle des compétences - Pack attractivité - Urgence recrutement SOURCING - Liens écoles entreprises ATTRACTIVITE - comment rentabiliser les actions existantes et s'y inscrire (rester ouvert et rebondir...) - les cahiers des charges (Formation, marque employeur, ...) FORMATION - Café des managers - les bons conseils pour le mettre en oeuvre FIDELISATION 	
Book des actions	<p>Les actions phares de PASS INDUSTRIES en résumé // plaquette PASS INDUSTRIES</p> <p>Les bonnes surprises. (Appli mobilité, Hubgrowy formation digitales, Hubworker, ZI tour, ...</p>	
Enseignements PASS INDUSTRIES	<p>Enseignements que l'on peut tirer de la démarche PASS INDUSTRIES sur : le rôle des ac</p> <p>principes que l'on peut en retenir, les conseil si c'était à refaire, ...</p>	
Maquette globale	Doc global qui rassemble l'ensemble des documents. Doc préfigurant éventuellement la co	
Evaluation finale des opérations PASS INDUSTRIES	Mise à jour du document de juillet 2021	

2.3. Description du projet d'évaluation

A l'approche du terme de l'Accord cadre, les initiateurs de cette consultation ont souhaité s'associer à un cabinet spécialisé afin de conduire une évaluation de l'EDEC, conformément à l'article XI de l'accord, intitulé « Evaluation » de l'Accord cadre :

« Le comité national de pilotage procédera à une évaluation finale de la mise en œuvre de l'accord selon des modalités qu'il définira. Menée sur le plan national, cette évaluation sera réalisée par un organisme extérieur. Elle devra permettre d'analyser l'ensemble de la mise en œuvre de l'accord cadre ainsi que l'impact des mesures retenues. »

2.3.1. Finalités de l'évaluation

La finalité de cette évaluation est de :

- porter un **regard rétrospectif** permettant de faire un bilan objectivé et partagé des réalisations de l'accord cadre et d'en tirer des enseignements ;
- **Appréhender les travaux d'ingénierie réalisés** sur les dispositifs qui vont être déployés auprès des entreprises et des salariés (les modalités de conception, méthodologies, freins et leviers rencontrés par les prestataires, enjeux, ...)
- **Mettre en évidence dans quelle mesure ces nouveaux dispositifs répondent aux besoins des entreprises et contribueront à sécuriser les parcours professionnels des salariés.**



- s'inscrire dans **une dynamique prospective**, en identifiant les éléments permettant d'améliorer le déploiement et le pilotage d'actions similaires, d'optimiser la diffusion des réalisations et ainsi d'accentuer leur efficacité et leur plus-value, notamment en identifiant les mécanismes qui fonctionnent le mieux.
- Formuler des propositions sur des actions à envisager dans la continuité de l'EDEC
- Formuler des préconisations pour le déploiement auprès des entreprises
- Evaluer la mise en œuvre de l'Accord cadre et de son pilotage, la mobilisation des acteurs impliqués sur le projet ; mettre en évidence le rôle et la plus-value respectifs des partenaires et mesurer la dynamique impulsée par l'accord cadre;

2.3.2. Analyse transversale des actions

Les actions de l'EDEC ont été mises en œuvre par des prestataires externes, en lien avec OPCO 2i, OCAPIAT et les branches professionnelles.

Pour chaque axe de l'EDEC, il est attendu une analyse transversale au niveau de :

- la pertinence des actions mises en œuvre au regard de l'objectif fixé ;
- l'efficacité de ces actions et de la satisfaction des bénéficiaires ;
- la pertinence de l'articulation entre différentes actions poursuivies dans le cadre du projet.

Cette analyse permettra notamment d'apprécier sur chacune des actions, leur complémentarité, les freins et leviers identifiés dans leur mise en œuvre.

2.3.3. Suivi du processus d'évaluation

L'évaluation est animée et suivie dans le cadre d'un comité technique réunissant un représentant de chacun des organismes suivants :

- La DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle);
- OPCO 2i ;
- OCAPIAT ;
- Les branches professionnelles signataires de l'accord cadre.

La DGEFP préside le comité technique.

OPCO 2i et OCAPIAT assurent le relais et l'information des branches professionnelles qu'ils représentent et portent le conventionnement avec le prestataire choisi pour l'évaluation.

OPCO 2i et OCAPIAT sont les interlocuteurs privilégiés du prestataire ; ils assurent le relais auprès des membres du comité technique.

Le comité technique a pour rôle de :

- Décider de l'avancement opérationnel des travaux d'évaluation (respect des délais et qualité de la démarche et des livrables) ;
- participer à l'analyse des problématiques rencontrées et de décider de leur résolution (solutions ou plan d'actions) voire de proposer de réorientations si nécessaire ;



- suivre et valider la réalisation de l'évaluation.

Le comité technique pourra se tenir en présentiel ou en visio- conférence selon la situation sanitaire.

2.4. Missions assignées au(x) prestataire(s)

Les missions assignées au prestataire sont notamment les suivantes :

- Collecter les informations nécessaires à l'évaluation,
- Organiser et conduire les entretiens qualitatifs (qui pourront être téléphoniques) avec les personnes ressources qui ont été impliquées sur le projet ;
- Analyser les informations collectées ;
- Structurer les informations afin de produire les livrables attendus (*destinés à une diffusion plus large notamment en direction de la branche et des services de l'Etat*)
- Formuler des préconisations

2.5. Eléments méthodologiques

L'évaluation menée portera sur plusieurs étapes :

➤ Phase préliminaire

Cette phase de cadrage est destinée à aboutir à un protocole d'évaluation concerté.

Elle pourra notamment consister en :

- Une analyse documentaire : Accord cadre, conventions financières, bilans annuels qualitatifs, quantitatifs et financiers produits par OPCO 2i et OCAPIAT, outils ou démarches réalisés, etc ;
- Des entretiens avec les membres du comité technique de l'EDEC ;
- Etc.

➤ Phase d'analyse

Elle repose sur des entretiens qualitatifs à mener avec les membres du comité de pilotage de l'EDEC, les consultants ayant produit des prestations dans le cadre de l'EDEC, les structures et salariés bénéficiaires des actions, etc.

En outre, le titulaire réalisera l'analyse transversale des actions. Cette analyse comparative permettra notamment de dégager les facteurs de réussite, les freins et les complémentarités entre ces actions afin d'évaluer la réponse à l'objectif de chaque thématique.

➤ Phase de synthèse et préconisations

Le prestataire s'attachera à dégager les points forts et points faibles de l'EDEC, à mettre en évidence la mesure de l'efficacité de cette démarche dans sa mise en œuvre et dans les effets produits.



Il présentera une stratégie et des outils pertinents destinés à diffuser et capitaliser sur les démarches et outils produits dans le cadre de l'EDEC et recommandations pour poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de l'EDEC.

Le prestataire proposera éventuellement des processus et outils pertinents à mettre en place dans les futurs accords.

Méthodologie d'évaluation et actions du prestataire :

Le prestataire peut se baser sur :

- Entretiens avec les parties prenantes du projet (Etat, partenaires sociaux, OPCO)
- Enquête quantitative et qualitative auprès des bénéficiaires / utilisateurs (entreprises et salariés)
- Analyse des données et documents liés à chaque axe du projet (documents de travail, livrables, indicateurs, CR comité techniques, ...)

Le prestataire peut être force de proposition pour la méthodologie à suivre.

2.6. Livrables attendus

Un rapport d'évaluation de l'EDEC sera produit par le prestataire et sera basé sur l'analyse des points suivants :

- Le fonctionnement global du dispositif
- La réalisation des actions en cohérence avec les objectifs de l'accord cadre
- Les apports méthodologiques des actions développées
- La mesure des enjeux des outils développés et leur mise à disposition future
- La plus-value des nouveaux outils mis en place.

Les documents attendus sont les suivants :

- Le protocole d'évaluation ajusté ;
- Des rapports d'analyse intermédiaires en format word ;
- Les listes et grilles d'entretiens ;
- Une proposition des démarches et outils destinés à diffuser et valoriser les réalisations de l'EDEC ;
- Un rapport final d'évaluation en format word selon la forme validée par le comité technique et comprenant notamment l'analyse qualitative et quantitative des actions avec en annexes, les compte-rendu des différents entretiens et grilles d'analyse et les préconisations ;
- Une synthèse de quelques pages du rapport final, sous format Word et Powerpoint destinée à une diffusion plus large notamment en direction des branches et des services de l'Etat ;
- Une synthèse communicante destinée à une diffusion large « grand public ». Ce support de communication spécifique sera proposé sous forme de vidéo en motion design.

Ces livrables pourront être ajustés au regard des étapes du projet mis en œuvre.



2.7. Attribution du marché

2.7.1. Planning prévisionnel

- Publication de l'appel à propositions : **06 décembre 2021**
- Date limite de retour des propositions des prestataires : **10 janvier 2022 à 17:00** (heure de Paris)
- Sélection et notification des prestataires auditionnés : **17 janvier 2022**
- Auditions/ négociations avec les prestataires : **19 janvier 2022**
- Réunion de lancement du projet : **24 janvier 2022**
- Réunions intermédiaires : **A définir**
- Fin du projet : **29 avril 2022**

Il sera demandé au cabinet de participer au Comité de Pilotage national de l'EDEC pour présenter les livrables sollicités au 3.2.

2.7.2. Critères et modalités de sélection

Les propositions d'intervention (20 pages au maximum pour l'offre technique) devront parvenir au plus tard :

- Le **10 janvier 2022 à 17:00 (heure de Paris)** aux adresses suivantes : nathalie.lucas@ocapiat.fr et a.snoussi@opco2i.fr

Les commanditaires du projet se réservent le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à propositions.

Les commanditaires du projet s'engagent à garder confidentielles les offres reçues.

Le prestataire réalisera son intervention dans les règles du métier, en respectant la confidentialité des données et informations recueillies à l'égard de tiers autres que les commanditaires.

Les commanditaires du projet ne sont engagés qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

La candidature d'un prestataire ayant été retenu dans le cadre des actions de cet EDEC ne sera pas examinée.

La sélection du prestataire se fera prioritairement sur les critères suivants :

- Pertinence et qualité de la méthodologie proposée pour la mission (30%)
- Compréhension du contexte et des enjeux de la mission (du cahier de charge) (15%)
- Optimisation des délais de réalisation de l'étude et cohérence du planning proposé (10%)
- Qualité des livrables présentés (10%)
- Pertinence et qualité de l'équipe dédiée (10%)
- Référence dans le domaine de l'évaluation et de l'emploi (10%)
- Le coût de la prestation (15%)



2.8. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire par OPCO 2i et OCAPAT en charge du projet et au nom du comité technique, deux conventions de prestation seront signées : une entre le prestataire et **OPCO 2i pour 75% du marché**, et une entre le prestataire et **OCAPAT pour 25% du marché**.

La convention de prestation précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve que les productions aient fait l'objet d'une validation par le comité technique du projet.